

*L'ajournement*

Il est temps de rapatrier ces Canadiens aussi bien que d'autres Canadiens qui sont emprisonnés ailleurs et qui éprouvent des problèmes similaires. Nous avons une chance, une occasion de faire quelque chose pour eux et nous ne devrions pas la rater.

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de mon collègue de Moncton et, comme il l'a dit à juste titre, le premier ministre a donné une réponse complète à sa question hier. Je ne crois pas que le premier ministre se serait engagé à faire quelque chose qu'il savait ne pas pouvoir l'accomplir.

On ne peut tenir pour acquis que, s'il la demandait, le Canada obtiendrait immédiatement ou automatiquement l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer. Le président du Brésil a le pouvoir discrétionnaire d'ordonner l'expulsion, mais on nous a cependant fait comprendre qu'il existe une distinction claire entre le pouvoir, prévu dans la constitution brésilienne, et la pratique.

On nous a dit qu'en pratique, l'expulsion ne pouvait pas être accordée tant qu'un appel était en instance ou tant qu'un accusé reconnu coupable n'avait pas purgé sa peine. On nous a également dit que le gouvernement brésilien n'accepterait pas de procéder à l'expulsion dans ces circonstances parce que cela constituerait une ingérence injustifiée du pouvoir exécutif dans les affaires du judiciaire, et que ce serait discriminatoire envers les autres accusés qui ne seraient pas libérés ou expulsés.

Le cas du Chilien qui a récemment été expulsé du Brésil est tout à fait différent. Il n'y avait pas de procédures judiciaires en instance au Brésil, et cette personne n'était pas en détention. Les autorités chiliennes avaient demandé son expulsion afin de l'interroger au sujet de la disparition de personnes sous le régime Pinochet, ce dont on le soupçonnait d'être responsable. Il s'agit essentiellement d'un cas d'extradition pour lequel on a eu recours à l'expulsion, qui est une procédure plus rapide.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est dite préoccupée, à plusieurs reprises, par la sévérité des peines infligées à M<sup>lle</sup> Lamont et à M. Spencer. Il est actuellement fait appel de ces peines et de ces condamnations auprès des tribunaux brésiliens. L'ambassade du

Canada à Brasilia a fait d'actives démarches pour veiller à ce que cela soit fait dès que possible.

Malheureusement, en ce qui concerne les peines, la procédure d'appel a été retardée, le juge ayant décidé le 30 novembre qu'il manquait une pièce maîtresse au dossier. Les avocats représentant M<sup>lle</sup> Lamont et M. Spencer ont immédiatement fait opposition à cette décision. L'ambassade continuera de faire tout en son pouvoir pour veiller à ce que la procédure d'appel progresse rapidement.

Les efforts de l'ambassade afin d'accélérer la ratification du Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil, qui avait été signé le 15 juillet dernier, ont aussi abouti en partie. Hier, le comité des Relations étrangères de la Chambre des députés a approuvé le traité qui, nous a-t-on dit, devait être envoyé aujourd'hui au Comité de la justice.

Pour terminer, je répète que le Consulat général à Sao Paulo fait en ce moment tout son possible pour veiller à la sécurité et au bien-être du M<sup>lle</sup> Lamont et de M. Spencer. Quand il a appris, la semaine dernière, que M<sup>lle</sup> Lamont souffrait d'une enflure des chevilles, il a immédiatement dépêché un médecin canadien pour l'examiner. Après consultation avec le médecin de la prison qui l'avait déjà examinée et avec les avocats de M<sup>lle</sup> Lamont, des dispositions ont été prises pour faire subir à M<sup>lle</sup> Lamont des examens de sang dans une clinique privée. Le Consulat général a fourni à cette fin des seringues stériles. Il continuera de suivre l'affaire de près et d'apporter son aide aux intéressés.

## LAGRICULTURE

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai interrogé les ministres des Finances et de l'Agriculture au sujet de la subvention du Nid-de-Corbeau.

Les agriculteurs de l'Ouest sont désavantagés parce qu'ils se trouvent à des centaines de milles d'un port d'expédition. Dans certains cas, ils doivent expédier leurs céréales à un port qui se trouve à plus de 1 000 milles de distance. C'est grâce à la subvention du Nid-de-Corbeau que le Canada a pu mettre en place son réseau de transport du grain tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Ce réseau procure plusieurs dizaines de milliers d'emplois aux Canadiens et injecte des centaines de millions de dollars dans leur économie. En réduisant la subven-